

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS452/2
19 novembre 2012

(12-6321)

Original: anglais

UNION EUROPÉENNE ET CERTAINS ÉTATS MEMBRES – CERTAINES MESURES AFFECTANT LE SECTEUR DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Demande de participation aux consultations

Communication du Japon

La communication ci-après, datée du 16 novembre 2012 et adressée par la délégation du Japon à la délégation de l'Union européenne, à la délégation de la Chine et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du *Mémoire d'accord sur le règlement des différends*.

Je souhaite me référer à la demande de consultations présentée par la République populaire de Chine conformément à l'article XXII:1 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 dans la communication distribuée aux Membres de l'OMC le 7 novembre 2012 (WT/DS452/1, G/L1008, G/SCM/D95/1, G/TRIMS/D/34) et intitulée "*Union européenne et certains États Membres – Certaines mesures affectant le secteur de la production d'énergie renouvelable*". Les autorités de mon pays m'ont donné pour instruction d'informer le Membre qui prend part aux consultations et l'Organe de règlement des différends du désir du Japon d'être admis à participer à ces consultations, conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

Le Japon a un intérêt commercial substantiel¹ dans ces consultations en tant que gros fournisseur au niveau mondial d'installations de production d'énergie renouvelable. Par ailleurs, il apparaît que ces consultations concernent les prescriptions relatives à la teneur en éléments d'origine nationale d'un programme de tarifs de rachat garantis. Le Japon a contesté une mesure canadienne de nature similaire dans le différend "*Canada – Certaines mesures affectant le secteur de la production d'énergie renouvelable (DS412)*".

¹ Par exemple, les exportations japonaises de dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques, à destination de l'Union européenne se sont élevées à 1,48 milliard de dollars EU en 2011.